



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'ALLIER

PREFECTURE DE L'ALLIER  
Direction de la réglementation  
des libertés publiques et des Etrangers  
Bureau de la Circulation

Moulins, le 19/04/2013

Circulaire n° 29 / 2013

**Le Préfet de l'Allier**  
**à**  
**Mesdames et Messieurs les Maires**  
**du département de l'Allier**  
**En communication à Madame et Monsieur les sous-préfets**  
**de Vichy et Montluçon**

**Objet :** Index économique – Taxis – Nombre d'autorisation de stationnement

Suite au protocole d'accord relatif à l'évolution de la profession de taxi du 28 mai 2008, l'engagement n° 11 du protocole précité prévoit la mise en place d'un index économique.

Cet index est appelé à constituer une aide dans la décision avant toute attribution d'une demande d'autorisation de stationnement et à éclairer les délibérations des commissions de taxis et voitures de petites remises.

A cet effet, vous voudrez bien m'indiquer, pour le **13 mai prochain**, les éléments suivants :

- nombre d'autorisations de stationnement en cours d'exploitation au 31 décembre 2012.
- nom des titulaires de chacune des autorisations de stationnement sur votre commune.
- noms des salariés, le cas échéant
- nombre de cessions onéreuses enregistrées en 2012.
- nombre de restitutions gratuites d'autorisations à la mairie.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Signé :

Serge BIDEAU